

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt six février deux mille vingt six à 19 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Étaient présents :**

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

**Étaient absents excusés :**

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Bernard DELOSTAL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Danièle MAJOREL, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER

**Pouvoirs :**

Daniel BERTHEOL pouvoir à Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Danièle MAJOREL pouvoir à André BOUARD, Bernard PAGENEL pouvoir à Éric VIALA, Jean-Pierre PENOT pouvoir à Josette TOUZET

Date et affichage de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 60

Présents : 38 – Pouvoirs : 5 – Votants : 43

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**Objet : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire**

**Considérant** le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉFET

ID : 015-200066637-20260226-2026\_CC\_002-DE

N° DÉCISION	DATE	OBJET																											
<b>2025-DPRS DT-369</b>	03/12/25	<p><u>Subventions</u> : Décision d'approuver la candidature à la saison 6 du Fonds CHÊNE dans le cadre du programme ACTEE + pour la mise en place d'outils de mesure et suivi énergétique sur certains bâtiments prioritaires communautaires. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #c0e0e0;"> <th colspan="2">DÉPENSES EN HT</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr style="background-color: #c0e0e0;"> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solution de comptage bâtiment Massiac</td> <td style="text-align: right;">3 323.39 €</td> <td rowspan="2">FNCRR – ACTEE +</td> <td rowspan="2" style="text-align: right;">7 176.19 €</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">50 %</td> </tr> <tr> <td>Solution de comptage bâtiment Allanche</td> <td style="text-align: right;">427.17 €</td> </tr> <tr> <td>Solution de comptage bâtiment Murat</td> <td style="text-align: right;">7 782.43 €</td> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">7 176.20 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> </tr> <tr style="background-color: #808080; color: white;"> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>14 352.39 €</b></td> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>14 352.39 €</b></td> <td style="text-align: center;"><b>100 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Une subvention d'un montant de 7 176.19 € est sollicitée auprès de la FNCRR dans le cadre du programme ACTEE+.</p>	DÉPENSES EN HT		RECETTES			Nature	Montant	Nature	Montant	Taux	Solution de comptage bâtiment Massiac	3 323.39 €	FNCRR – ACTEE +	7 176.19 €	50 %	Solution de comptage bâtiment Allanche	427.17 €	Solution de comptage bâtiment Murat	7 782.43 €	Autofinancement	7 176.20 €	50 %	<b>TOTAL</b>	<b>14 352.39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 352.39 €</b>	<b>100 %</b>
DÉPENSES EN HT		RECETTES																											
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux																									
Solution de comptage bâtiment Massiac	3 323.39 €	FNCRR – ACTEE +	7 176.19 €	50 %																									
Solution de comptage bâtiment Allanche	427.17 €																												
Solution de comptage bâtiment Murat	7 782.43 €	Autofinancement	7 176.20 €	50 %																									
<b>TOTAL</b>	<b>14 352.39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 352.39 €</b>	<b>100 %</b>																									
<b>2025-DPRS DT-370</b>	03/12/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un marché public avec l'entreprise <b>OUVRIER AUTOCARS</b>, située 5 rue du 11 novembre 15 000 AURILLAC, pour le <b>transport public régulier de personnes entre les sites du Lioran et de Prat de Bouc</b> durant les 4 semaines de vacances d'hiver 2026. Le montant global et forfaitaire de la prestation s'élève à 13 881,60 € HT, comprenant deux rotations par jour et une rotation supplémentaire le mercredi en soirée avec un véhicule 20 places. Le financement du service sera pris en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.</p>																											
<b>2025-DPRS DT-371</b>	04/12/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 8 242,14 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Madame Rachel BARRES pour son projet de création d'un point de vente ambulant pour le restaurant Le Comptoir à Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 121,07 € soit 10 % pour Hautes Terres Communauté ;</li> <li>- 4 121,07 € soit 10 % en délégation de la commune de Murat.</li> </ul> <p>La somme de 4 121,07 € sera appelée auprès de la commune de Murat.</p>																											
<b>2025-DPRS DT-372</b>	04/12/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 3 400 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Madame Joséphine ROCHETTE et Monsieur Renaud POLETTI représentant la société Enki&amp;Co pour leur projet d'investissements à la Brasserie des Estives, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 700 € soit 10 % pour Hautes Terres Communauté ;</li> <li>- 1 700 € soit 10 % en délégation de la commune d'Allanche.</li> </ul> <p>La somme de 1 700 € sera appelée auprès de la commune d'Allanche.</p>																											
<b>2025-DPRS DT-373</b>	04/12/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux administratifs au sein de l'ensemble immobilier la mairie de Murat (locaux des annexes I et II) entre la Commune de Murat, propriétaire, et Hautes Terres Communauté, preneur, pour réévaluer le forfait annuel des charges à 5 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les autres dispositions de ladite convention demeurent inchangées.</p>																											

2025-DPRS DT-374	05/12/25	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société <b>SARL GOUZE</b>, située ZI le Martinet 15300 MURAT, pour la collecte et le traitement de <b>déchets amiantés</b> situés sur la zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain pour un montant HT de 5 790 € soit 6 948 € TTC.</p>																																																												
2025-DPRS DT-375	05/12/25	<p><u>Finances - Divers</u> : Décision de conclure et signer un contrat avec la société <b>BERGER LEVRAULT</b>, sise 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE, pour la signature d'un contrat BLES saas BL (<b>gestion financière, gestion des ressources humaines et gestion des facturations</b>) pour un montant annuel HT de 8 393.96 € soit 10 072.75 € TTC. Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 36 mois.</p>																																																												
2025-DPRS DT-376	09/12/25	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 16 décembre 2025 au 03 janvier 2026. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction : gardien de déchetterie ;</li> <li>- Durée de la mission : 69 heures ;</li> <li>- Rémunération : sur la base de l'indice IB 371, prime de précarité et indemnité compensatoire de congés payés à hauteur de 10 % de la rémunération brute.</li> </ul>																																																												
2025-DPRS DT-377	09/12/25	<p><u>Décisions budgétaires</u> : Décision d'approuver les virements de crédits sur le budget prestations de services aux communes suivant :</p> <table border="1" data-bbox="579 871 1497 1487"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th colspan="6">FONCTIONNEMENT</th> </tr> <tr> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>61351</td> <td>Location matériel roulant</td> <td>1 700 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b></td> <td><b>1 700 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>65818</td> <td>Autres redevances pour concessions, brevets et licences</td> <td>- 950 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b></td> <td><b>- 950 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>673</td> <td>Titres annulés sur exercices antérieurs</td> <td>- 750 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES</b></td> <td><b>- 750 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b></td> <td><b>0 €</b></td> <td><b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b></td> <td></td> <td><b>0 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES			RECETTES			FONCTIONNEMENT						Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant	61351	Location matériel roulant	1 700 €				<b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>1 700 €</b>				65818	Autres redevances pour concessions, brevets et licences	- 950 €				<b>TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>- 950 €</b>				673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 750 €				<b>TOTAL CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES</b>		<b>- 750 €</b>				<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>
DEPENSES			RECETTES																																																											
FONCTIONNEMENT																																																														
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant																																																									
61351	Location matériel roulant	1 700 €																																																												
<b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>1 700 €</b>																																																												
65818	Autres redevances pour concessions, brevets et licences	- 950 €																																																												
<b>TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>- 950 €</b>																																																												
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 750 €																																																												
<b>TOTAL CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES</b>		<b>- 750 €</b>																																																												
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>																																																									
2025-DPRS DT-378	10/12/25	<p><u>Décisions budgétaires</u> : Décision d'approuver les virements de crédits sur le budget prestations de services aux communes suivant :</p> <table border="1" data-bbox="579 1554 1497 2018"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th colspan="6">FONCTIONNEMENT</th> </tr> <tr> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6156</td> <td>Maintenance</td> <td>- 130.00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b></td> <td><b>- 130.00 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>673</td> <td>Titres annulés sur exercices antérieurs</td> <td>130.00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b></td> <td><b>130.00 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b></td> <td><b>0 €</b></td> <td><b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b></td> <td></td> <td><b>0 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES			RECETTES			FONCTIONNEMENT						Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant	6156	Maintenance	- 130.00 €				<b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>- 130.00 €</b>				673	Titres annulés sur exercices antérieurs	130.00 €				<b>TOTAL CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>130.00 €</b>				<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>												
DEPENSES			RECETTES																																																											
FONCTIONNEMENT																																																														
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant																																																									
6156	Maintenance	- 130.00 €																																																												
<b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>- 130.00 €</b>																																																												
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	130.00 €																																																												
<b>TOTAL CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>130.00 €</b>																																																												
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>																																																									
2025-DPRS DT-379	10/12/25	<p><u>Subventions</u> : Décision d'approuver le projet d'étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de chaleur au sein de la station du Lioran. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :</p>																																																												

		DÉPENSES EN HT		RECETTES		
		Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
		Étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur au Lioran	14 558 €	Contrat chaleur renouvelable	10 190,6 €	70 %
				Autofinancement	4 367,40 €	30 %
		<b>TOTAL</b>	<b>14 558 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 558 €</b>	<b>100 %</b>
Une subvention d'un montant de 10 190,60 € est sollicitée auprès de l'ADEME dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territorial.						
<b>2025-DPRS DT-383</b>	10/12/25	<u>Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre</u> : Décision de conclure et signer une convention de maîtrise d'œuvre complémentaire avec Cantal Ingénierie et Territoires en vue de l'aménagement d'une liaison cyclable entre le Lioran et Massiac pour un montant de 2 291,69 € HT soit 2 750,03 € TTC (comprenant 5,5 jours de prestations). Les missions du prestataire consisteront à une assistance supplémentaire pour les opérations de réception, et l'organisation de réunions de chantier.				
<b>2025-DPRS DT-384</b>	23/05/25	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec l'agence immobilière BENET IMMOBILIER, représentée par Monsieur Géraud BENET – agissant en qualité de directeur – ayant son siège social au 20bis rue des Frères – 15000 AURILLAC, pour la mise à disposition de la salle de réunion suivante : salle de réunion R+2 située au deuxième étage du siège de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes : - Date et heure : le samedi 24 mai 2025 de 09h15 à 11h00 ; - Conditions financières : 30 € la demi-journée.				
<b>2025-DPRS DT-385ter</b>	15/12/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :				
		<b>Nom Prénom</b>	<b>Type de propriété</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Montant HT subventionnable investissement</b>	<b>Montant de l'aide attribuée par HTC</b>
		██████████	Propriétaire occupant	██████████ 15300 MURAT	124 831 €	7 530 €
Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.						
<b>2025-DPRS DT-386</b>	15/12/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à ██████████, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé ██████████ sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.				
<b>2025-DPRS DT-387</b>	15/12/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 3 500 € à ██████████, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé ██████████ sur la commune d'Allanche, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.				
<b>2025-DPRS DT-388</b>	15/12/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à ██████████, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé ██████████ sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.				
<b>2025-DPRS DT-389</b>	15/12/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à ██████████, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé ██████████ sur la				

		commune de Neussargues-Moissac, dans le cadre de la Haute Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.
<b>2025-DPRS DT-390</b>	15/12/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 3 500 € à [REDACTED], propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de leur logement situé [REDACTED] sur la commune de Saint-Saturnin, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.
<b>2025-DPRS DT-391</b>	16/12/25	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un marché public de fournitures et services avec la <b>Société CAMPING-CAR PARK</b> , sise 3 rue du Docteur Ange Guépin – 44210 PORNIC, pour la mise en place d'équipements dans le cadre de la création <b>d'une aire de camping-car fermée au Lioran</b> comportant 44 places. La proposition financière est acceptée pour un montant de 50 763,60 € HT.
<b>2025-DPRS DT-392</b>	15/12/25	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de signer la convention d'engagement partenarial à conclure entre Hautes Terres Communauté, la conseillère aux décideurs locaux, le service de gestion comptable et la direction départementale des finances publiques du Cantal en vue d'accroître l'efficacité des circuits comptables et renforcer la coopération entre les différents services.
<b>2025-DPRS DT-393</b>	15/12/25	<u>Emprunts</u> : Décision d'accepter la proposition de prêt du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 414 750 € pour le financement de l'acquisition d'une benne à ordures ménagères dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant emprunté : 414 750 €</li> <li>- Durée : 7 ans</li> <li>- Taux fixe : 2.75 %</li> <li>- Paiement des échéances : Trimestriel</li> <li>- Mode d'amortissement : Amortissement constant</li> <li>- Commission d'engagement : 622.13 €</li> </ul>
<b>2025-DPRS DT-394</b>	15/12/25	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis avec le conservatoire national botanique Massif Central, situé 3 rue Adrienne de Noailles 43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE, pour la réalisation d'un inventaire des bryophytes des tourbières de l'espace naturel sensible des estives de Chastel-sur-Murat pour un montant HT de 4 880 € (pas de TVA).
<b>2025-DPRS DT-395</b>	17/12/25	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec l'association Cant'ADEAR, représentée par Madame Sylvie JOUVE – agissant en qualité de co-présidente – ayant son siège social au 8 place de la Paix – 15000 AURILLAC, pour la mise à disposition de la salle de réunion suivante : salle de réunion R+2 située au deuxième étage du siège de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date et heure : le lundi 12 janvier 2025 de 09h30 à 16h30 ;</li> <li>- Conditions financières : 50 € la demi-journée.</li> </ul>
<b>2025-DPRS DT-402</b>	18/12/25	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de bureaux au sein des espaces de travail partagés de Hautes Terres Communauté avec les utilisateurs suivants :

NOM Prénom	Adresse	Objet de l'usage	Durée	Tarif
DAEL Valentine	15300 ALBEPIERRE BREDONS	Projet de reprise de commerce à Murat	1 an à partir du 23/10/2025	Gratuit Année 1
PHILIBERT Sébastien	15300 DIENNE	Escale Design	1 an à partir du 13/10/2025	120 €
DESETABLES Amandine	15800 VIC SUR CERE	Projet d'activité coach-formatrice	1 an à partir du 12/12/2025	Gratuit Année 1

Les conditions de mise à disposition sont décrites dans la convention cadre à conclure.

  

<b>2025-DPRSDT-403</b>	18/12/25	<p><u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer un contrat d'abonnement avec la <b>SELARL DMMJB avocats</b>, sise 25 boulevard Gergovia – 63000 Clermont-Ferrand, pour la réalisation de <b>prestations de conseil juridique</b> couvrant des analyses juridiques ponctuelles, et des recherches diverses. Le présent contrat est conclu pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et pour un montant de 2 400 € HT, ce dernier se renouvellera tacitement chaque année.</p>		
------------------------	----------	--	--	--

  

<b>2025-DPRSDT-404</b>	18/12/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 8 609,84 €, représentant 20 % de la dépense éligible réalisée, à Madame Noémie DELORME pour son projet de travaux dans le cadre de l'aménagement et la rénovation du restaurant le Grill de Courcelles à Massiac, répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 304,92 € soit 10 % pour Hautes Terres Communauté ;</li> <li>- 4 304,92 € soit 10 % en délégation de la commune de Massiac.</li> </ul> <p>La somme de 4 304,92 € sera appelée auprès de la commune de Massiac.</p>		
------------------------	----------	--	--	--

  

<b>2025-DPRSDT-405</b>	18/12/25	<p><u>Subventions</u> : Décision d'approuver l'engagement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension de la maison de santé de Massiac. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES EN TTC</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Assistance à maîtrise d'ouvrage</td> <td rowspan="2">6 000,05 €</td> <td>Banque des Territoires</td> <td>5 000,00 €</td> <td>12 %</td> </tr> <tr> <td>État – DETR 2026</td> <td>4 112,89 €</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Maîtrise d'œuvre (Phases APS – APD – PRO)</td> <td rowspan="2">35 128,80 €</td> <td>Conseil Départemental</td> <td>12 338,66 €</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>19 677,31 €</td> <td>48 %</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>41 128,85 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>41 128,85 €</b></td> <td><b>100 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Une subvention d'un montant de 5 000 € est sollicitée auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Le Président signera la convention à conclure avec le Conseil Départemental pour l'attribution de la subvention et tout document relatif à l'exécution de la présente décision.</p>			DÉPENSES EN TTC		RECETTES			Nature	Montant	Nature	Montant	Taux	Assistance à maîtrise d'ouvrage	6 000,05 €	Banque des Territoires	5 000,00 €	12 %	État – DETR 2026	4 112,89 €	10 %	Maîtrise d'œuvre (Phases APS – APD – PRO)	35 128,80 €	Conseil Départemental	12 338,66 €	30 %	Autofinancement	19 677,31 €	48 %	<b>TOTAL</b>	<b>41 128,85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 128,85 €</b>	<b>100 %</b>
DÉPENSES EN TTC		RECETTES																																	
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux																															
Assistance à maîtrise d'ouvrage	6 000,05 €	Banque des Territoires	5 000,00 €	12 %																															
		État – DETR 2026	4 112,89 €	10 %																															
Maîtrise d'œuvre (Phases APS – APD – PRO)	35 128,80 €	Conseil Départemental	12 338,66 €	30 %																															
		Autofinancement	19 677,31 €	48 %																															
<b>TOTAL</b>	<b>41 128,85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 128,85 €</b>	<b>100 %</b>																															

  

<b>2025-DPRSDT-406</b>	22/12/25	<p><u>Subventions</u> : Décision d'approuver le projet d'étude de faisabilité et la programmation de travaux du secteur central, de Neussargues à Molompize, de la liaison cyclable. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES EN TTC</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> </tbody> </table>			DÉPENSES EN TTC		RECETTES			Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
DÉPENSES EN TTC		RECETTES												
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux										

Étude de faisabilité	33 300 €	État	18 120 €	40 %
Relevé LIDAR	12 000 €	RÉGION	18 120 €	40 %
		Autofinancement	9 060 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>45 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 300 €</b>	<b>100 %</b>

Les subventions suivantes sont sollicitées :

- 18 120 € auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026 ;
- 18 120 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif régional « Diversifier l'offre touristique des territoires de montagne en toute saison ».

*A noter que dans le cadre de la demande de subvention DETR 2026, l'État demande impérativement une délibération de l'organe délibérant à la place de la décision du Président (bien que légale en vertu des délégations du conseil communautaire au Président, en lien avec le montant du projet inférieur à 50 000 € HT). Une délibération est donc proposée au conseil communautaire du 26 février 2026 pour validation du plan de financement et sollicitation des subventions.*

<b>2025-DPRS DT-407</b>	31/12/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer le marché public d'étude pour la création d'un réseau de chaleur au bois sur la station du Lioran et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre du réseau au bureau d'études <b>ATMOSPHERES</b>, domiciliée 16 chemin du Tucol 31 790 SAINT-JORY. L'offre du bureau d'études est acceptée pour un montant total de 39 058 € HT décomposée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche ferme – <b>Etude de faisabilité</b> réseau de chaleur avec chaufferie biomasse : 13 178,00 €</li> <li>- Tranche conditionnelle n°1 – <b>Assistance à la mise en œuvre</b> des travaux du réseau de chaleur : 18 500,00 €</li> <li>- Tranche conditionnelle n°2 – Assistance à la première année d'exploitation : 7 380,00 €.</li> </ul>																				
<b>2025-DPRS DT-408</b>	25/11/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis pour la souscription d'un contrat d'assurance auto avec <b>ALLIANZ NICOLAS LOUBEYRE EL</b>, sise 20 Ter avenue du Dr Louis MALLET 15300 MURAT, pour la garantie du <b>véhicule de location</b>. Le présent contrat est conclu pour une durée ferme à compter du 28 novembre et jusqu'au 31 décembre 2025. La cotisation est fixée à 330,57 €, frais et taxes inclus.</p>																				
<b>2026-DPRS DT-001</b>	05/01/26	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de lancer un marché de réparation de la digue du lac du Pêcher, pour un montant de travaux prévisionnel de 93 000,00 € HT.</p>																				
<b>2026-DPRS DT-002</b>	08/01/26	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer le marché public de type accord-cadre pour la fourniture de signalétique randonnée avec les entreprises suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Prestataire retenu</th> <th>Montant total DQE (montant estimatif)</th> <th>Montant maximum de commande</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n°1 : Fourniture des lames directionnelles</td> <td>ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS</td> <td>28 860 € HT</td> <td>50 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot n°2 : Impression des lames</td> <td>MIC SIGNALOC – 63 800 COURNON D'AUVERGNE</td> <td>28 184 € HT</td> <td>40 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot n°3 : Fourniture des poteaux de randonnée octogonaux</td> <td>ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS</td> <td>3 180 € HT</td> <td>5 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot n°4 : Fourniture et impression des bagues de localisation</td> <td>GRAPHI STYL' – 15 100 SAINT FLOUR</td> <td>950 € HT</td> <td>5 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>	Lot	Prestataire retenu	Montant total DQE (montant estimatif)	Montant maximum de commande	Lot n°1 : Fourniture des lames directionnelles	ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS	28 860 € HT	50 000 € HT	Lot n°2 : Impression des lames	MIC SIGNALOC – 63 800 COURNON D'AUVERGNE	28 184 € HT	40 000 € HT	Lot n°3 : Fourniture des poteaux de randonnée octogonaux	ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS	3 180 € HT	5 000 € HT	Lot n°4 : Fourniture et impression des bagues de localisation	GRAPHI STYL' – 15 100 SAINT FLOUR	950 € HT	5 000 € HT
Lot	Prestataire retenu	Montant total DQE (montant estimatif)	Montant maximum de commande																			
Lot n°1 : Fourniture des lames directionnelles	ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS	28 860 € HT	50 000 € HT																			
Lot n°2 : Impression des lames	MIC SIGNALOC – 63 800 COURNON D'AUVERGNE	28 184 € HT	40 000 € HT																			
Lot n°3 : Fourniture des poteaux de randonnée octogonaux	ONF VEGETIS – 77 140 NEMOURS	3 180 € HT	5 000 € HT																			
Lot n°4 : Fourniture et impression des bagues de localisation	GRAPHI STYL' – 15 100 SAINT FLOUR	950 € HT	5 000 € HT																			

		Les bons de commande correspondants seront signés selon les prix unitaires contractuels et dans la limite des montants maximums fixés au CCAP du marché.																																																
2026-DPRSDT-003	08/01/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer un contrat avec l'entreprise <b>SAS SMAC</b> , située 19 rue du Pré Comtal 63100 CLEMRONT-FERRAND, pour la <b>maintenance de la toiture terrasse végétalisée</b> du village d'entreprises de Massiac, pour un montant mensuel HT de 650.00 € soit 780.00 € TTC. Le contrat prend effet à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.																																																
2026-DPRSDT-004	08/01/26	<p><u>Décisions budgétaires</u> : Décision d'approuver les virements de crédits sur le budget prestations de services aux communes suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th colspan="6">FONCTIONNEMENT</th> </tr> <tr> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Compte</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6283</td> <td>Nettoyage locaux</td> <td>600 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b></td> <td><b>600 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>65818</td> <td>Autres redevances pour concessions, brevets et licences</td> <td>- 600 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b></td> <td><b>- 060 €</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b></td> <td><b>0 €</b></td> <td></td> <td></td> <td><b>0 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES			RECETTES			FONCTIONNEMENT						Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant	6283	Nettoyage locaux	600 €				<b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>600 €</b>				65818	Autres redevances pour concessions, brevets et licences	- 600 €				<b>TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>- 060 €</b>				<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>			<b>0 €</b>
DEPENSES			RECETTES																																															
FONCTIONNEMENT																																																		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant																																													
6283	Nettoyage locaux	600 €																																																
<b>TOTAL CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>600 €</b>																																																
65818	Autres redevances pour concessions, brevets et licences	- 600 €																																																
<b>TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>- 060 €</b>																																																
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>			<b>0 €</b>																																													
2026-DPRSDT-010	09/01/26	<u>Transactions</u> : Décision de conclure et signer un protocole transactionnel qui a pour objet de couvrir le préjudice matériel lié à un bac de collecte qui a percuté une voiture privée. Le montant de l'indemnisation est fixé d'un commun accord à 367,07 euros TTC, versé en une seule fois et correspondant à la réparation du véhicule. Le présent accord est définitif.																																																
2026-DPRSDT-011	09/01/26	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom Prénom</th> <th>Type de propriété</th> <th>Adresse du bien</th> <th>Montant HT subventionnable investissement</th> <th>Montant de l'aide attribuée par HTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>██████████</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>██████████ 15500 La Chapelle-Laurent</td> <td>40 450 €</td> <td><b>500 €</b></td> </tr> <tr> <td>██████████</td> <td>Propriétaire occupant</td> <td>██████████ 15500 Massiac</td> <td>60 348 €</td> <td><b>500 €</b></td> </tr> <tr> <td>██████████</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>██████████ 15500 Massiac</td> <td>43 725 €</td> <td><b>500 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>	Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC	██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15500 La Chapelle-Laurent	40 450 €	<b>500 €</b>	██████████	Propriétaire occupant	██████████ 15500 Massiac	60 348 €	<b>500 €</b>	██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15500 Massiac	43 725 €	<b>500 €</b>																												
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC																																														
██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15500 La Chapelle-Laurent	40 450 €	<b>500 €</b>																																														
██████████	Propriétaire occupant	██████████ 15500 Massiac	60 348 €	<b>500 €</b>																																														
██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15500 Massiac	43 725 €	<b>500 €</b>																																														
2026-DPRSDT-012	15/01/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à ██████████, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé ██████████ sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.																																																
2026-DPRSDT-013	15/01/26	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition des salles de réunion de Hautes Terres Communauté avec les utilisateurs suivants :																																																

Raison sociale	Adresse du siège	Salle de disposition	Date et heure	Tarif
Comité départemental olympique et sportif du Cantal	130 avenue du Général Leclerc 15000 Aurillac	Siège de HTC – Salle de réunion R+3	14 mars 2026 De 08h00 à 17h30	A titre gracieux
France Assos Santé	129 rue de Créqui 69006 Lyon	Siège de HTC – Salle de réunion R + 3	17 mars 2026 De 8h30 à 17h00	A titre gracieux
C.I.F. Comité Interprofessionnel des Fromages	52 avenue des Pupilles 15000 Aurillac	Siège de HTC – Salle de réunion R+2	23 janvier et 03 février 2026 De 9h30 à 13h00	30 € la demi-journée, Soit 60 €
Office Français de la Biodiversité	1 rue de l'Olmet 15000 Aurillac	Siège de HTC – Salle de réunion R+3	23 janvier 2026 De 08h00 à 15h00	A titre gracieux

Les conditions de mise à disposition sont décrites dans la convention cadre à conclure.

**2026-DPRS DT-014**      20/01/26

Marchés publics : Décision d'approuver les modifications suivantes dans le cadre de l'accord-cadre de fournitures et services pour le nettoyage et la vitrerie des bâtiments de Hautes Terres Communauté :

Entreprise	Lot	Motif	Montant avenant (HT)
<b>ABER PROPRETE</b>	Lot n° 1 « Entretien bâtiments – secteur Murat »	Heures supplémentaires de nettoyage sur le site accueil de loisirs sans hébergement	121,10 €
	Lot n° 2 « Entretien bâtiments – secteur Neussargues – Allanche »		24,39 €
	Lot n° 3 « Entretien bâtiments – secteur Massiac »		239,30 €

Les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision seront signés.

**2026-DPRS DT-015**      21/01/26

Emploi - Formation professionnelle : Décision d'approuver la proposition de la société **HAPPYPERF**, société de formation coaching, comprenant les prestations selon les conditions suivantes et réalisées sur l'année 2026 :

- **Ateliers** collectifs ou individuels de coaching et d'analyse de pratique managériale pour la direction générale (responsables de pôle et DGS :
  - o 5 ateliers sur demi-journée : 5 520 € TTC ;
  - o 5 RDV : 1 854 € TTC ;
- **Formation** (2 jours) et ateliers de coaching collectif (2 ½ journées) pour les 15 encadrants intermédiaires avec évaluation des profils : 14 166 € TTC.

**2026-DPRS DT-016**      22/01/26

Subventions : Décision de répondre à l'appel à projet 2026 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi ». Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	Taux
Achats divers (collation, supports de communication ...)	500 €	REGION (Appel à projet 2026)	3 000 €	75 %
Déplacements	300 €		1 000 €	25%
Rémunération du personnel	3 200 €	Autofinancement		

		TOTAL	4 000 €	TOTAL	4 000 €	100 %										
		Une subvention d'un montant de 3 000 € est sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi » pour l'année 2026.														
2026-DPRS DT-020	23/01/26	<u>Emploi - Formation professionnelle</u> : Décision d'approuver la proposition de la société <b>HAPPYPERF</b> , société de formation coaching pour l'élaboration du <b>projet d'administration et de la charte managériale</b> avec les équipes de Hautes Terres Communauté pour un montant de 10 038 € TTC sur l'année 2026.														
2026-DPRS DT-021	23/01/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 2 963,76 € à Monsieur Franck BOUCHE pour son projet de rénovation et d'acquisition de matériel professionnel pour son activité de boucher-charcutier, Boucherie charcuterie de Bonnevie à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.														
2026-DPRS DT-022	23/01/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 1 684,80 € à Madame Julie GOUTALAND pour son projet d'acquisition d'un appareil de <i>técarthérapie</i> dans le cadre de son activité de sage-femme à Murat, en vue de moderniser et développer l'offre de soin en milieu rural, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.														
2026-DPRS DT-023	23/01/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 1 256,63 € à Madame Agnès VERDIER pour son projet d'acquisition d'équipements professionnels pour développer son activité d'aménagements paysagers à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.														
2026-DPRS DT-024	23/01/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 8 320 € à Monsieur Fabien CHANSON pour son projet d'acquisition d'un chariot télescopique avec ses accessoires dans le but de moderniser l'équipement et développer l'activité de son entreprise Chanson maçonnerie à Neussargues-Moissac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.														
2026-DPRS DT-025	26/01/26	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom Prénom</th> <th>Type de propriété</th> <th>Adresse du bien</th> <th>Montant HT subventionnable investissement</th> <th>Montant de l'aide attribuée par HTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>██████████</td> <td>Propriétaire occupant</td> <td>██████████ 15300 DIENNE</td> <td>101 213 €</td> <td>3 500 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.</p>					Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC	██████████	Propriétaire occupant	██████████ 15300 DIENNE	101 213 €	3 500 €
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC												
██████████	Propriétaire occupant	██████████ 15300 DIENNE	101 213 €	3 500 €												
2026-DPRS DT-026	26/01/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à ██████████, accédant à la propriété, pour le projet d'amélioration de son logement situé ██████████ sur la commune de Massiac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.														
2026-DPRS DT-027	28/01/26	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la SARL CELLARIER, située 15300 LA CHAPELLE D'ALAGNON, pour la mise en														

		sécurité de la toiture et la pose de gar Neussargues pour un montant HT de 10 384.25 € soit 12 461.10 € TTC.																																													
<b>2026-DPRS DT-028</b>	28/01/26	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société <b>KAIROS INGENIERIE</b> , située 19 rue Frédérick Lemaître 75020 PARIS, pour <b>l'assistance à maîtrise d'ouvrage</b> en vue du renouvellement du marché d'exploitation du réseau de chaleur bois de Murat pour un montant HT de 4 350 € soit 5 220 € TTC.																																													
<b>2026-DPRS DT-029</b>	30/01/26	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer une convention de gestion par laquelle Carladès Communauté confie à Hautes Terres Communauté la mission de collecter les bacs à ordures ménagères des points de collecte situés sur la station de ski du Lioran sur la Commune de Saint-Jacques-des-Blats. Les conditions financières de la convention sont définies comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation forfaitaire annuelle à hauteur de 288 € TTC / tonne pour la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles ;</li> <li>- Participation forfaitaire à hauteur de 484,60 € TTC / unité pour le remplacement des chaussettes ;</li> </ul> La présente convention s'applique à compter du 21 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, elle sera ensuite reconduite tacitement pour 4 ans.																																													
<b>2026-DPRS DT-030</b>	02/02/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention de partenariat avec le lycée Joseph Constant de Murat, dans le cadre des activités de la section sportive Ski alpin. La convention est conclue à titre gracieux et prend effet à compter de septembre 2025 pour une durée 3 ans. Hautes Terres Communauté est engagée en tant que partenaire, sans aucune autre implication concrète.																																													
<b>2026-DPRS DT-037</b>	03/02/26	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter 7 animateurs pour assurer l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement de Hautes Terres Communauté sur les sites de Massiac et Murat durant les vacances d'hiver 2026. Les conditions d'embauche sont les suivantes : <table border="1" data-bbox="577 1167 1501 1823"> <thead> <tr> <th>Dates de contrat</th> <th>Qualification des animateurs</th> <th>Site d'accueil concerné</th> <th>Nombre de jours</th> <th>Rémunération forfaitaire nette (avec indemnité congés payés)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Du 07/02 au 21/02</td> <td>Titulaire BAFA</td> <td>Murat</td> <td>12 jours</td> <td>66 €</td> </tr> <tr> <td>Du 16/02 au 21/02</td> <td>Titulaire BAFA</td> <td>Murat</td> <td>6 jours</td> <td>66 €</td> </tr> <tr> <td>Du 07/02 au 21/02</td> <td>Non diplômé</td> <td>Murat</td> <td>12 jours</td> <td>46 €</td> </tr> <tr> <td>Du 07/02 au 13/02</td> <td>Non diplômé</td> <td>Murat</td> <td>6 jours</td> <td>46 €</td> </tr> <tr> <td>Du 10/02 au 20/02</td> <td>Titulaire BAFA</td> <td>Massiac</td> <td>9 jours</td> <td>66 €</td> </tr> <tr> <td>Du 09/02 au 20/02</td> <td>Titulaire BAFA</td> <td>Massiac</td> <td>10 jours</td> <td>66 €</td> </tr> <tr> <td>Le 12/02</td> <td>Titulaire BAFA</td> <td>Massiac</td> <td>1 jour</td> <td>66 €</td> </tr> <tr> <td>Du 09/02 au 20/02</td> <td>Non diplômé</td> <td>Massiac</td> <td>10 jours</td> <td>46 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dates de contrat	Qualification des animateurs	Site d'accueil concerné	Nombre de jours	Rémunération forfaitaire nette (avec indemnité congés payés)	Du 07/02 au 21/02	Titulaire BAFA	Murat	12 jours	66 €	Du 16/02 au 21/02	Titulaire BAFA	Murat	6 jours	66 €	Du 07/02 au 21/02	Non diplômé	Murat	12 jours	46 €	Du 07/02 au 13/02	Non diplômé	Murat	6 jours	46 €	Du 10/02 au 20/02	Titulaire BAFA	Massiac	9 jours	66 €	Du 09/02 au 20/02	Titulaire BAFA	Massiac	10 jours	66 €	Le 12/02	Titulaire BAFA	Massiac	1 jour	66 €	Du 09/02 au 20/02	Non diplômé	Massiac	10 jours	46 €
Dates de contrat	Qualification des animateurs	Site d'accueil concerné	Nombre de jours	Rémunération forfaitaire nette (avec indemnité congés payés)																																											
Du 07/02 au 21/02	Titulaire BAFA	Murat	12 jours	66 €																																											
Du 16/02 au 21/02	Titulaire BAFA	Murat	6 jours	66 €																																											
Du 07/02 au 21/02	Non diplômé	Murat	12 jours	46 €																																											
Du 07/02 au 13/02	Non diplômé	Murat	6 jours	46 €																																											
Du 10/02 au 20/02	Titulaire BAFA	Massiac	9 jours	66 €																																											
Du 09/02 au 20/02	Titulaire BAFA	Massiac	10 jours	66 €																																											
Le 12/02	Titulaire BAFA	Massiac	1 jour	66 €																																											
Du 09/02 au 20/02	Non diplômé	Massiac	10 jours	46 €																																											
<b>2026-DPRS DT-038</b>	03/02/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention de prestation de services avec l'association Chantarisa pour la fourniture des repas et des goûters du site de Murat et une convention avec VILLAGEFANI Traiteur pour la fourniture des repas sur le site de Massiac. Ces conventions fixent les modalités de mise en œuvre de la fourniture des repas dans la limite du budget 2026 durant les périodes de vacances scolaires susmentionnées, dans le cadre de la mise en place des sites de l'accueil de loisirs sans hébergement de Hautes Terres Communauté.																																													

<b>2026-DPRS DT-039</b>	03/02/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision de signer tous les devis relatifs à l'organisation et la mise en place des programmes d'animations de l'ALSH de Hautes Terres Communauté pour l'année 2026.												
<b>2026-DPRS DT-040</b>	03/02/26	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer des conventions de mise à disposition de locaux avec les deux communes d'implantation des sites d'accueil de l'ALSH, soit Allanche et Murat. Ces conventions fixent les modalités de mise à disposition de locaux entre les communes concernées et Hautes Terres Communauté durant les périodes susmentionnées, dans le cadre de la mise en place des sites d'accueil de l'ALSH multisites de Hautes Terres Communauté. Ces conventions sont conclues à titre gracieux.												
<b>2026-DPRS DT-041</b>	05/02/26	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société <b>Energies 15</b> , située 26 rue du 139 <sup>ème</sup> RI 15000 AURILLAC, pour l' <b>assistance à maîtrise d'ouvrage</b> en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur au Lioran pour un montant HT de 1 050 € (TVA non applicable).												
<b>2026-DPRS DT-042</b>	09/02/26	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de lancer un marché public de fournitures et services comprenant la fourniture, la livraison, et, le cas échéant, la pose d'équipements destinés à l'exploitation touristique d'une section de la voie ferrée Bort-les-Orgues – Neussargues, comprenant :</p> <table border="1" data-bbox="576 831 1497 1115"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant minimum</th> <th>Montant maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n°1 – Fourniture et livraison de cyclo-draisines</td> <td>0</td> <td>89 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot n°2 – Fourniture, livraison et pose de retourneurs</td> <td>0</td> <td>9 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot n°3 – Fourniture de signalétique directionnelle et de sécurité</td> <td>0</td> <td>5 550 € HT</td> </tr> </tbody> </table>		Montant minimum	Montant maximum	Lot n°1 – Fourniture et livraison de cyclo-draisines	0	89 000 € HT	Lot n°2 – Fourniture, livraison et pose de retourneurs	0	9 000 € HT	Lot n°3 – Fourniture de signalétique directionnelle et de sécurité	0	5 550 € HT
	Montant minimum	Montant maximum												
Lot n°1 – Fourniture et livraison de cyclo-draisines	0	89 000 € HT												
Lot n°2 – Fourniture, livraison et pose de retourneurs	0	9 000 € HT												
Lot n°3 – Fourniture de signalétique directionnelle et de sécurité	0	5 550 € HT												
<b>2026-DPRS DT-043</b>	12/02/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 1 448 € à Madame Virgine JOB pour son projet de modernisation du local d'activité et acquisition d'un équipement professionnel pour développer l'offre de soin dans le cadre de son activité de médecin pneumologue à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.												
<b>2026-DPRS DT-044</b>	12/02/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 3 933,54 € à Monsieur Damien ROUSSET pour son projet de modernisation de l'équipement professionnel et réaménagement des espaces techniques pour l'Auberge de l'Allagnonette à Saint-Poncy, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.												
<b>2026-DPRS DT-045</b>	12/02/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 3 120 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Fabrice FROSIO, pour son projet d'acquisition d'une mini-pelle dans le but de moderniser l'équipement et développer l'activité de son entreprise de maçonnerie à Saint-Saturnin, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides.												
<b>2026-DPRS DT-046</b>	12/02/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 7 690,32 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Monsieur Jacques BONNAFOUX pour son projet d'acquisition d'un véhicule de livraison et de travaux en vue de la modernisation de son établissement de vente d'électroménager TV15 – Pulsat à Massiac, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, répartie comme suit :												

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 845,16 € soit 10 % pour Hautes</li> <li>- 3 845,16 € soit 10 % en délégation de la commune de Massiac ;</li> </ul> <p>La somme de 3 845,16 € est appelée auprès de la commune de Massiac.</p>
<b>2026-DPRSDT-047</b>	11/02/26	<p><u>Décisions budgétaires</u> : Décision d'instituer une sous régie de recettes maison des services de Massiac auprès du service maisons des services. Cette sous régie est installée au 6 rue du Docteur Mallet 15500 MASSIAC. La sous régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et encaisse les produits suivants pour le compte des maisons de services du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1° Copies : <ul style="list-style-type: none"> <li>o A4 – Noir et Blanc</li> <li>o A4 – Couleur</li> <li>o A3 – Noir et Blanc</li> <li>o A3 – Couleur</li> <li>o Copies Cocotte numérique</li> </ul> </li> <li>- 2° Fax : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Emission / réception Fax (France)</li> <li>o Emission / réception Fax (International)</li> </ul> </li> <li>- 3° Conception de documents</li> <li>- 4° Location de salles : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Salle informatique</li> <li>o Espaces coworking</li> <li>o Mise à disposition de bureaux</li> </ul> </li> <li>- 5° Vente de composteurs et de bio-sceaux</li> </ul> <p>Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Numéraire</li> <li>- Chèques</li> </ul> <p>Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un justificatif de paiement.</p> <p>Un fonds de caisse d'un montant de 20 € est mis à disposition du sous-régisseur. Le montant maximum de l'encaisse en numéraire que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800 €. Le sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois tous les 3 mois. Il verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois tous les 3 mois. Il ne percevra pas d'indemnité de maniement de fonds selon la réglementation en vigueur.</p>
<p><u>Droit de préemption urbain</u> : Les décisions n°2025-DPRSDT-380 à 382, 396 à 401, 2026-DPRSDT-005 à 009, 017 à 019 et 031 à 036 font l'objet du refus de Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.</p>		